

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Informations Règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°1-2269 du 18 janvier 2016 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Décision n° 18/01 -2640 du 15 février 2018 : Modification de la régie de la cantine scolaire.

Suite à la hausse des règlements des tickets cantine en espèces, la perceptrice de la trésorerie de Grenade a demandé de modifier le montant de l'encaisse maximum autorisée sur la régie cantine(600.00 € au lieu de 300.00€).

1- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ– Service technique (école et cantine)

Un agent est actuellement recruté en CDD public en tant qu'Adjoint Technique contractuel pour l'entretien de locaux communaux, le service de restauration scolaire et la garderie de l'école jusqu'au 28 février 2018.

Afin d'assurer la continuité du service pendant l'année scolaire 2017/2018 et le nettoyage des bâtiments communaux pendant les vacances scolaires, son contrat est renouvelé dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} mars au 15 juillet 2018. Il est recruté sur la base de 26 heures hebdomadaires. Sa rémunération sera basée sur l'Indice Brut du 2^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle C1).

2- DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 1-2107 DU 19 JANVIER 2015

Les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions d'équipement versées enregistrées sur les comptes 204X, conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Le Conseil Municipal a décidé d'annuler et remplacer la délibération 1-2107 du 19 janvier 2015 et d'approuver les durées d'amortissement suivantes, à compter du 19 février 2018:

Biens	Durée d'amortissement
204 Subvention d'équipement versée dans le cadre de biens immobiliers ou des installations	15 ans

3- BILAN DES MARCHES PUBLICS 2017

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le bilan des marchés publics notifiés en 2017 (voir document joint en annexe).

Le Conseil Municipal a pris acte.

4- TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE PERIMETRE DU LOTISSEMENT DES 10 ARPENTS A LA CCSGCC

Rappel : Par délibération du Conseil Municipal datant du 25 mars 2013, il a été décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme et de donner délégation au Maire en ce qui concerne la suite à donner aux Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Par ailleurs, la communauté de communes Save et Garonne et Coteaux de Cadours est compétente en matière de développement économique, de création, aménagement et gestion des zones d'activités économique.

Il a été décidé de rapporter la délégation donnée au Maire pour ce qui concerne le périmètre du lotissement des 10 Arpents et de confirmer en revanche cette délégation pour les zones du plan local d'urbanisme situées hors de ce périmètre.

Il a été délégué à la Communauté de communes Save Garonne et Coteaux de Cadours le droit de préemption urbain sur le périmètre du lotissement des 10 Arpents.

5- ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LES CONSORTS PAVAN ET LA COMMUNE D'ONDES POUR LE PROJET DU CONTOURNEMENT NORD DU BOURG D'ONDES

Etant personnellement concerné par ce point, Monsieur le Maire a laissé la présidence à Jacqueline BOISSIE, 1^{er} adjoint. Il a quitté la salle du conseil et n'a pas pris part aux votes.

Rappel : la Mairie a engagé depuis 2002 des études pour la création d'une voie routière permettant de faire le contournement du bourg d'Ondes par le Nord.

Suite à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2017, ont été déclarés d'utilité publique, au bénéfice de la communauté de communes Save Garonne et Coteaux de Cadours, les travaux nécessaires au contournement nord du bourg d'Ondes.

La réalisation de ce projet suppose des acquisitions amiables entre la Commune d'Ondes et des propriétaires de parcelles mais également une procédure d'expropriation pour 2 parcelles.

Afin de mener à terme ce contournement, Madame BOISSIE Jacqueline, 1^{er} Adjoint a été autorisée à procéder aux échanges de parcelles suivants :

Consorts PAVAN (M. PAVAN Jean-Pierre et M. PAVAN André) cèdent les biens suivants à la Commune d'Ondes :

- Parcelle ZC 1 pour une superficie de 28a 71ca et 35a et 24ca
 - Parcelle ZD 15 pour une superficie de 26a 80ca
 - Parcelle ZD 16 pour une superficie de 48a 78ca
- Soit une superficie totale de 1ha 39a 53ca**

La Commune d'Ondes cède en contre échange aux Consorts PAVAN:

- Parcelle ZD 29 pour une superficie de 1ha 39a 53ca

Cet échange a lieu sans soulte de part ni d'autre, les immeubles cédés par la COMMUNE D'ONDES et par les CONSORTS PAVAN sont d'une même valeur de 14 000,00 €.

Madame BOISSIE Jacqueline a été autorisée à signer tout acte et toutes pièces nécessaires pour mener à bien cet échange à l'étude de Maître BALZAME à Grenade. La totalité des frais de notaire sera à la charge de la Commune.

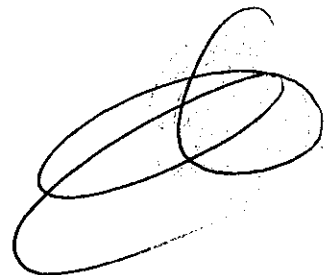
6- QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation de la Mairie

Suite au constat de la dégradation importante du bas du mur de la salle du conseil de la Mairie, due à une humidité excessive, il sera nécessaire de piqueter le soubassement de manière à mettre la brique à nue. Cela permettra la respiration du mur. Ce problème sera débattu avec les architectes et l'entreprise SOL FACADE. Un surcoût financier sera engendré.

Ondes, le 26 février 2018

Le Maire,
André PAVAN



Dénomination marché	Titulaire marché	Ville	Durée totale	Montant HT	Notification
Extension, Rénovation et Mise en conformité de la Mairie d'Ondes			11 mois pour l'ensemble des lots	335 702.45€	06/07/2017
Lot 1 : Gros Œuvre	PRIMO CONSTRUCTION	GRATENTOUR		133 000.00€	
Lot 2 : Eanchéité/ Zinguerie	ECOLO ETANCHEITE	BRUGUIERES		11 001.26€	
Lot 3 : Menuiseries extérieures Aluminium	APF	LABASTIDE		34 000.00€	
Lot 4 : Ravèlement de façades/ Parements forains	SOL FACADE	SAINT SERININ		33 815.00€	
Lot 5 : Plâtrerie/ Faux plafonds	LARROZE	NOE		17 795.61€	
Lot 6 : Menuiseries Bois	GEMIN	LABASTIDE		19 882.55€	
Lot 7 : Chauffage/ Climatisation/ Ventilation	JPC	CLERMONT		20 449.52€	
Lot 8 : Plomberie/ Sanitaires	I2E	CASTELNAU		21 230.34€	
Lot 9 : Electricité	LACAZE	D'ESTRETEFONDS		11 445.00€	
Lot 10 : Carrelages/ Faïences	DEBEZY MARBRE	MONTAUBAN		4 055.00€	
Lot 11 : Revêtements escaliers Pierre	AGR	CASTELNAU		5 692.05€	
Lot 12 : Peintures intérieures et extérieures / Nettoyage	MIDI LEV	FRONTON		12 896.12€	
Lot 13 : Monte Handicapés	EUROPE SERRURERIE	SAIX		9 370.00€	
Lot 14 : Serrurerie/ Ferronnerie	CAUSSAT	AIGUEFONDE		1 070.00€	
Lot 15 : Espaces verts		DAUX			
Reconstruction des vestiaires sportifs			6 mois pour l'ensemble des lots	183 924.38€	01/12/2017
Lot 1 : Gros Œuvre	FONTANA CONSTRUCTION	SAINT JORY		70 979.36€	
Lot 2 : Charpente Bois/ Couverture	BEGUE PHILIPPE	MERVILLE		13 000.00€	
Lot 3 : Menuiseries extérieures	ALUFER	MONTAUBAN		30 563.00€	
Lot 4 : Faux plafonds	MASSOUTIER ET FILS	GRAULHET		8 099.57€	
Lot 5 : Electricité Générale/ Courant fort	L2E	GRATENTOUR		15 740.36€	
Lot 6 : Plomberie/ Sanitaire/ Ventilation	AIS THERMIQUE	TOULOUSE		25 182.93€	
Lot 7 : Carrelage/ Faïence	LACAZE	MONTAUBAN		15 793.16€	
Lot 8 : Peinture	AGR Les Peintres Artisans	FRONTON		4 566.00€	